

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.642.068.1 DU 31 DECEMBRE 1992

**Dispositifs mesureurs de charge MOLEN
modèles DIGITIZER 2000-E, TERMINAL 2000-S,
TERMINAL 2000-SD, TERMINAL 2000-X,
TERMINAL 2000-XD et COMBI 2000-WD
(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965, MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANTS

BRAN LUEBBE AUTOMATION, Postfach 10
3009, 6900 Heidelberg (Allemagne).

VWB MOLEN BV, BP 3246, 4800 Breda (Pays-Bas).

DEMANDEUR

MOLEN FRANCE, 118, rue Ampère, ZI, 54710
Ludres.

OBJET

La présente décision renouvelle et complète la décision d'approbation de modèles n° 92.00.642.038.2 du 8 juillet 1992 (1).

CARACTERISTIQUES

Les dispositifs mesureurs de charge MOLEN, modèles DIGITIZER 2000-E, TERMINAL 2000-S, TERMINAL 2000-SD, TERMINAL 2000-X, TERMINAL 2000-XD et COMBI 2000-WD faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles objets de la décision précitée par :

- une modification du clavier et la présentation de la face avant définies par les photographies annexées à la présente décision. Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, de vérification, d'utilisation, les indications particulières, les remarques et les scellements ne sont pas modifiés.

ractéristiques, les conditions particulières de construction, de vérification, d'utilisation, les indications particulières, les remarques et les scellements ne sont pas modifiés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographies n°s 5896-1 à 6.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 1047.

■ N° 5896-1
DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MOLEN DIGITIZER 2000-E



■ N° 5896-2
DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MOLEN TERMINAL 2000-S





■ N° 5896-3

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MOLEN TERMINAL 2000-SD



■ N° 5896-4

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MOLEN TERMINAL 2000-X



■ N° 5896-5

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MOLEN TERMINAL 2000-XD



■ N° 5896-6

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MOLEN TERMINAL COMBI 2000-WD

